

Animations  
et projets  
d'éducation au  
territoire

dans le Parc naturel régional  
des Causses du Quercy

pour les écoles  
et les centres  
de loisirs



un réseau  
de professionnels  
qualifiés et passionnés!

<http://doline.parc-causses-du-quercy.org>

# Charte de qualité des prestation éducatives

mars 2012



Parc  
naturel  
régional  
des Causses  
du Quercy

## Contexte

Dans le cadre de sa politique éducative, le Parc naturel régional a souhaité renforcer la qualité des prestations d'animation à destination des jeunes et des enfants. Il s'agit aussi de mieux valoriser les savoir-faire éducatifs locaux.

Ainsi, accompagné du Parc naturel régional et de l'Inspection Académique du Lot, un groupe d'édu-

cateurs à l'environnement et de professionnels du tourisme, rassemblés au sein du réseau «**Doline**» a conçu une charte de qualité qui reprend les principes fondamentaux de la charte «**Marque Parc**».

Au travers de cette charte, les prestataires s'engagent à respecter les critères réglementaires, de sécurité et de qualité définis ci-dessous.

## Qui peut participer ?

Pour l'année 2012, seules les structures ayant participé à la formation/développement ADEFPAT «**Fédérer les partenaires du Parc pour enrichir l'offre éducative et touristique**» pourront envoyer un dossier de candidature au Parc naturel régional.

D'autres prestataires touristiques et éducatifs contribuant à l'éducation au territoire à partir du Parc naturel régional des Causses du Quercy pourront s'inscrire dans cette démarche à partir de l'année 2013. Ils devront alors rejoindre la dynamique du réseau Doline.

## Condition d'attribution

Les prestations labellisées sont étudiées et validées par un groupe de travail appelé «**commission pédagogique**» composé d'un représentant :

- de l'Education Nationale,
- de la DDCSPP,
- du Parc naturel régional
- du réseau des partenaires éducatifs et touristiques.

Le représentant du réseau des partenaires éducatifs et touristiques sera élu pour 1 an par les membres du réseau.

## Caractéristiques de chaque prestation

Les prestations d'animation répondent aux caractéristiques suivantes :

La prestation s'adresse à des groupes d'enfants dans le cadre scolaire ou pendant le temps des loisirs.

La prestation d'animation se déroule sur une partie de la journée, sur une journée complète ou sur plusieurs journées, soit successives, soit réparties dans l'année. La durée des activités devra figurer pour chaque proposition.

Elle peut comprendre de l'animation seulement, ou bien de l'animation avec un temps de restauration (pique-nique, repas organisé par la structure d'ac-

cueil), ou encore de l'animation avec des temps de restauration et des nuitées (séjours).

Sur le temps scolaire, l'animation doit s'inscrire dans le cadre du projet d'école et du projet pédagogique des enseignants..

C'est la prestation d'animation qui reçoit le label et non l'animateur ou l'organisme qui la met en oeuvre.

Plusieurs animateurs différents peuvent conduire l'animation. L'organisme signataire, appelé prestataire, peut être soit employeur des animateurs, soit l'animateur lui-même.

# PRÉ-REQUIS

## CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'ANIMATION :

L'animation est centrée sur une problématique ou un sujet et propose aux enfants des activités concrètes et variées, selon différentes approches.

Elle est bâtie selon une trame précisant les différentes étapes et leur déroulement pédagogique.

Elle est conduite par un ou plusieurs animateurs dont le savoir-faire est reconnu (diplômes ,VAE Validation des acquis de l'Expérience, Curriculum Vitae) et qui sont formés à cette activité. Dans le cadre scolaire, l'enseignant reste toujours responsable des élèves qui lui sont confiés.

L'animateur a une connaissance technique et scientifique des sujets abordés.

Les documents suivants seront remis au responsable du groupe, enseignant ou animateur :

- 1- une fiche de présentation de l'animation
- 2- des suggestions d'activités pour préparer l'animation
- 3- des suggestions d'activités après l'animation, pour consolider les acquis
- 4- une fiche ou des pistes d'évaluation

Dans le cas particulier de plusieurs séances, ce processus reste valable.

Dans le cadre scolaire, une préparation est proposée obligatoirement à l'enseignant avant la prestation :

- dans le cas d'une animation ponctuelle, à la journée ou demi-journée, des modalités pour une inscription par écrit est proposée à l'enseignant. A réception de celle-ci, un document préparatoire lui est adressé et un contact direct est proposé.
- dans le cas d'un séjour ou d'une prestation de plusieurs journées, le programme lui-même est bâti en commun, autour d'une démarche d'ensemble qui présente une forte cohérence.

## Concernant les aspects réglementaires et de sécurité

Le prestataire est enregistré, suivant son statut et son activité, au registre du commerce pour les sociétés, à la Mutualité sociale agricole pour les agriculteurs, à la Préfecture pour les associations.

Lorsqu'il y a accueil des enfants dans un centre d'hébergement, celui-ci doit avoir reçu l'agrément de l'Education nationale lorsque l'accueil se déroule dans le temps scolaire ou avoir effectué auprès de la DDCSPP les déclarations prévues par la réglementation lorsque l'accueil se déroule sur le temps de loisirs.

Le prestataire produit sur demande la police d'assurance requise pour exercer l'activité.

Une zone de sécurité pour la montée ou descente des enfants du bus sur le site d'accueil doit être prévue.

Lorsque la prestation ne peut être réalisée dans les conditions prévues, une solution de remplacement est proposée respectant toutes les mesures de sécurité et de sauvegarde des enfants.

En cas de danger manifeste ou d'accident, des solutions de repli ou de secours pertinents sont prévus.

# LES + DU LABEL

Les caractéristiques énumérées ci-dessous reprennent les principes fondamentaux de la charte type de la marque Parc « Accueil du Parc naturel régional de... » en s'appuyant sur les trois valeurs de la Marque.

## 1- Territoire

Le support de l'animation est le territoire du Parc, c'est-à-dire que les thèmes abordés sont en lien avec ses caractéristiques ou avec son projet matérialisé par la charte. Ainsi, la prestation d'animation contribue par son sujet et son déroulement à l'éducation de l'enfant.

Le contenu de l'animation est lié à l'identité du territoire. Les thématiques abordées sont resitués dans le contexte environnemental, naturel, historique, culturel, géographique ou humain de celui-ci.

Les intervenants connaissent bien le territoire du Parc, son projet et ses missions. Ils sont des ambassadeurs du territoire et de son projet auprès des enfants et de leurs accompagnants.

La structure ou les animateurs sont impliqués dans la vie du réseau Doline. Ils participent aux rencontres/formations proposées par le Parc naturel régional.

Lorsque les enfants sont accueillis en séjour, des documents de présentation du Parc et du territoire (paysages, patrimoine...) sont mis à leur disposition.

Les intervenants connaissent les éléments de la présente charte de qualité.

Les activités sportives et artistiques sont un moyen de découverte du territoire et non une fin en soi.

Elles ne sont pas mises en avant dans l'intitulé de l'animation.

Lorsque des repas sont inclus dans la prestation, ils privilégient l'approvisionnement en produits locaux, respectueux de l'environnement et la saisonnalité des produits. Ils permettent à l'enfant de s'initier aux spécialités locales.

## 2- Environnement préservé et valorisé

Les activités sensibilisent l'enfant aux paysages et à la qualité patrimoniale et écologique du territoire.

Les activités menées, ainsi que la structure d'accueil et sa gestion, contribue à initier l'enfant au respect de l'environnement et à des gestes transposable ailleurs, notamment dans certains domaines clés tels que la préservation de la ressource en eau, les économies d'énergie, la gestion et la valorisation des déchets...

Sur le site de l'animation, les activités privilégient l'observation directe et les contacts entre l'enfant et

les éléments du milieu. La prestation favorise la découverte de proximité.

Les activités sont respectueuses de l'environnement et des habitants. En particulier, les prélèvements dans le milieu sont limités et étudiés au cas par cas.

Les activités sportives doivent être conduites en préservant l'environnement.

Le site d'accueil améliore progressivement sa qualité environnementale (paysage, énergie, bruit, déchets, eaux usées...)

## 3- Dimension humaine

La prestation place l'enfant en immersion dans le milieu (naturel, culturel ou économique). L'enfant est placé le plus possible en situation d'activité. L'animation privilégie les rencontres avec les habitants, les professionnels, les élus ou avec les autres personnes du territoire ayant une expérience à partager. Elle favorise la découverte et la participation

des enfants à des savoir-faire locaux.

La transversalité dans la manière d'aborder les thèmes permet une approche de la complexité (par exemple les usages de l'espace, la gestion des ressources et des milieux, ...). L'éveil et le sens critique de l'enfant est une priorité.

L'animateur évite tout militantisme et respecte la pluralité des opinions.

L'animateur est présent auprès des enfants. En cas de division du groupe, il propose au responsable du groupe ou à l'enseignant un outil pédagogique permettant un atelier en autonomie. Cet atelier est préparé auparavant avec cette personne.

Il a en charge un groupe dont la taille est adaptée à l'activité proposée.

L'animateur a une connaissance technique et scientifique des sujets abordés. Pour les activités sportives, l'animateur doit posséder le diplôme requis.

## ENGAGEMENTS DE CHACUN

### Engagements du prestataire

Il respecte les critères de la charte de qualité définis ci-dessus et notamment tous les éléments réglementaires et de sécurité.

Il participe aux formations et aux échanges mis en place par le Parc naturel régional dans le cadre du réseau des partenaires éducatifs et touristiques.

Il respecte les choix collectifs fait par les membres du réseau pour harmoniser les prestations d'anim-

tions en améliorer la qualité.

Il désigne une personne contact qui assure la relation permanente avec le Parc.

Il accepte la procédure d'évaluation des prestations mises en place.

Il informe rapidement le Parc de tout changement affectant les caractéristiques de l'animation.

### Engagements du Parc

Le Parc désigne une personne contact qui assure la relation permanente avec le prestataire.

Il met en place avec ses partenaires un système d'évaluation des prestations en les associant à l'ensemble de la démarche (conception, communication, suivi et évaluation).

Il organise régulièrement des journées de formation et d'échange pour les prestataires.

Il met à disposition du prestataire de la documentation sur le Parc pour l'aider à bâtir ses animations et pour informer le public sur le territoire et son projet.

## ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Cette démarche de labellisation est encadrée par la commission pédagogique (cf. conditions d'attribution). Celle-ci comprend le Parc naturel régional et ses partenaires (Education Nationale, DDCSPP, membres du réseau). Elle est impliquée directement dans l'élaboration de la charte qualité du Parc.

La commission pédagogique pourra apporter ses conseils lors de la conception des animations et participer aux animations, en tant qu'observateur, afin de s'assurer que les notions de progression et d'amélioration de la qualité de la prestation sont prises en compte.

### Risques majeurs

Les risques majeurs sont les situations qui obligent le Parc naturel régional à retirer au prestataire le droit d'utiliser le label. Il concerne les situations extrêmes suivantes :

- conditions de sécurité non assurées
- activités portant atteinte à l'environnement
- législation non respectée, et notamment encadrement par une personne n'ayant pas les capacités ou les diplômes requis
- comportement non-conforme ou déplacé de l'animateur vis-à-vis des enfants.